

## POLITIQUE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

La réussite d'Allkem Limited (**Allkem**) repose sur les piliers du développement durable, de la maîtrise des coûts et de la qualité des produits, qui sont le fruit du maintien de la confiance et du respect avec nos collaborateurs, nos partenaires, nos clients et nos communautés. Tous ensemble, nous nous engageons à protéger l'intégrité de nos installations ainsi que la santé, la sécurité et le bien-être (ci-après **santé et sécurité**) de nos employés et des autres personnes susceptibles d'être directement ou indirectement impliquées dans nos opérations. Nous nous engageons également à respecter les droits humains de nos employés, sous-traitants et parties prenantes. La Politique de santé et sécurité de la société est conforme aux Principes de l'Équateur, aux Normes de performance de la SFI, aux Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires de la Banque mondiale et aux lignes directrices sectorielles applicables qui établissent les exigences d'Allkem en matière de développement durable.

Nous pensons que les blessures et les maladies professionnelles peuvent être évitées, et que pour atteindre une culture « zéro incident, zéro dommage », nous devons fournir le leadership, les systèmes, la formation et les actifs appropriés.

Conformément à notre engagement en matière de santé et de sécurité, et pour atteindre les buts et les objectifs de cette politique, nous nous efforcerons de :

- Promouvoir une culture qui fait de la santé et de la sécurité des valeurs fondamentales pour tous les aspects de notre travail, notamment au sein des communautés locales dans lesquelles nous opérons, à travers :
  - de la réalisation de toutes nos activités de façon à protéger l'intégrité en matière de sécurité et de santé de nos employés, de nos sous-traitants et des autres personnes ;
  - de l'accent mis sur l'identification des dangers pour la santé et la sécurité et le déploiement d'une approche hiérarchique des risques prévoyant l'élimination, la substitution, les contrôles techniques et administratifs et l'usage d'équipements de protection individuels ;
  - de l'élimination ou de la réduction au minimum de l'exposition potentielle des communautés à des substances ou matériaux dangereux ou à des maladies transmissibles qui peuvent présenter un risque pour leur santé et leur sécurité ;
  - du développement d'une stratégie de communication pour informer les employés, les sous-traitants et les autres parties prenantes sur l'exposition potentielle aux impacts, aux risques et aux maladies ; ainsi que sur les efforts et les mesures déployés pour les gérer ;
  - de la formation de notre personnel à la préparation et la réponse aux situations d'urgence, aux premiers secours et à la gestion de la santé et de la sécurité au travail ;
- Fournir et maintenir un système de gestion efficace intégré à nos systèmes et processus d'affaires pour identifier, minimiser et gérer les risques pour la santé et la sécurité sur chaque site de travail sous le contrôle d'Allkem ;
- Inclure un chapitre spécifique d'examen de la santé et de la sécurité dans le processus de gestion du changement (MOC) ;
- Respecter toutes les lois applicables de chacune des juridictions dans lesquelles nous opérons, et aligner les systèmes de gestion sur les meilleures pratiques internationales du secteur minier ;
- Fournir et maintenir des systèmes de gestion alignés sur les principes et les objectifs des normes internationales qui identifient les risques et les dangers ; réaliser une évaluation approfondie afin de garantir un cycle d'amélioration continue (planifier-faire-vérifier-agir) et aspirer à l'excellence dans l'exécution de ces processus ;
- Mesurer, évaluer et réviser nos performances, avec des paramètres clairement définis et des programmes de soutien pour promouvoir la redevabilité et reconnaître les réalisations, par le biais :
  - d'une évaluation régulière de nos programmes pour maximiser l'efficacité des efforts de prévention et identifier des opportunités d'amélioration ;
  - de l'évaluation et de la mise en œuvre d'actions pour éliminer ou minimiser correctement les risques identifiés ;
  - de l'utilisation de statistiques et d'indicateurs clés de performance pour effectuer un suivi sur tous les points qui nécessitent une amélioration ;

- Identifier, prévenir, enquêter sur et signaler les accidents, les incidents, les quasi-accidents et les maladies professionnelles ;
- Fournir et maintenir un plan d'urgence conforme aux normes internationales, incluant des exigences relatives à la communication pour les employés et les sous-traitants, les communautés voisines et d'autres parties prenantes ; et
- Déployer un système permettant de saisir les leçons tirées des accidents, incidents et quasi-accidents importants, conformément aux exigences réglementaires applicables ainsi qu'aux lignes directrices internationales, de façon à prendre des mesures appropriées, éviter la récurrence et améliorer la gestion globale des risques.

Cette politique s'applique à :

- Allkem et chaque filiale en pleine propriété du groupe de sociétés Allkem ;
- Tous les employés et les sous-traitants du groupe Allkem basés dans des sites où nous exerçons le contrôle de la gestion ;

Les responsabilités découlant de cette politique s'appliquent également à nos sous-traitants, fournisseurs et prestataires de services. Allkem s'engage à travailler avec eux pour renforcer les engagements au titre de cette politique.

Allkem s'engage également à travailler avec ses partenaires de coentreprise pour explorer les possibilités d'adopter les engagements de la présente politique dans les opérations de coentreprise non exploitées.

La présente politique a été approuvée par le Conseil d'administration d'Allkem Limited.



Martín Pérez de Solay  
Directeur général / Président-directeur général  
Allkem Limited  
Septembre 2023